

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE NEUPRE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Le 3 octobre 2019 à 20h00

(Salle 57 – Chaussée de Marche n°57 à Neuville-en-Condroz)

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A) ou excusés (E)

Président			
P	Mathieu BIHET		
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
A	Benoît HONS	P	Françoise de LAMINNE de BEX
P	Sonia KOZLOWSKI	P	Heidi THOMS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
P	BLOOM Jean-Philippe		DEGRAVE Frédéric
P	DAVID Edouard		FRANCKEN Maryline
P	DUMONT Françoise		HUSKIN Christine
P	GAVRAY Eric		ANSIA Olivier
P	GOFFINET Florence		DATING Alma
P	LABELLE Julie		BERHIN Aurore
P	LANNOY Thierry	A	BISHOPS Paul
A	LECLERE Marie-Ange		JANSSEN Bernadette
Exc.	VRANKEN Christian		HANS Michel

Employées administratives référentes PCDR	
P	Laurence Leclercq
P	Monique LIMBURG
Agents PCDR du GREOVA	
P	Alix EVRARD
P	Isabelle DALIMIER
P	Maud LACASSE

Objet de la réunion

Cette réunion est la première réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et consiste à présenter aux membres récemment désignés par le Collège les objectifs de développement définis dans le cadre du PCDR en cours d'élaboration sur la Commune de Neupré.

Ordre du jour et déroulement de la réunion

1. Introduction

M. M. BIHET introduit la première réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), souhaite la bienvenue à tous les membres de celle-ci, effectifs et suppléants, et les remercie de leur candidature à la CLDR. Il précise que conformément au décret du Développement rural du 11 avril 2014, la composition de la CLDR doit respecter différents critères afin d'être représentative de la population des habitants de la Commune.

La Commune de Neupré entre en Opération de Développement Rural (ODR) : l'analyse socio-économique (partie 1 du PCDR) et le Diagnostic Partagé (partie 3 du PCDR) ont été présentés et expliqués à l'ensemble des habitants de la commune durant les réunions de consultations citoyennes organisées en janvier et février 2019 pour la partie 1 et en avril et mai 2019 pour la partie 3 du PCDR.

La partie 2 du PCDR a été établie durant la première partie (janvier et février 2019) puisqu'il s'agit du retour de la population suite à l'analyse de la Commune (atouts-faiblesses).

La partie 4, objet de ce jour, consiste à expliquer les objectifs de développement qui serviront de base de travail pour les prochaines années.

M. M. BIHET présente le rôle consultatif de la CLDR qui est un organe consultatif et participatif ainsi que les grands principes du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) qui est distribué à tous les membres. De manière générale, les décisions sont prises au consensus ; en cas de vote, seuls les membres effectifs ont un droit de vote et les membres suppléants en cas d'absence du membre effectif.

Le PV de chaque réunion de la CLDR est rédigé par les agents de développement du GREOVA et envoyé par mail à tous les membres de la CLDR.

2. Liste des membres de la CLDR

Suite à la démission de M. Michel HANS, membre suppléant, Mme L. Leclercq propose Mme C. LANNOIS en remplacement pour ce poste. Les membres de la CLDR présents approuvent à l'unanimité cette proposition.

3. Présentation des participants

Tour de table et présentation des membres de la CLDR en leur titre et qualité ainsi que leurs centres d'intérêt. Il est demandé à tous les participants de fournir une adresse mail afin de privilégier ce moyen de communication.

4. Présentation du diagnostic partagé

Les agents de développement du GREOVA présentent le diagnostic partagé de la Commune de Neupré.

Le PowerPoint présenté à la réunion est en ligne sur le site www.pcdr.be

5. Présentation du tableau « Défis et Objectifs de développement du PCDR »

Ce tableau a été réalisé par les agents de développement sur base du diagnostic partagé établi pour la commune de Neupré (*en pièce jointe du PV*).

Les trois grands défis pour la Commune sont :

- Identité : Neupré souhaite développer une identité communale forte tout en maintenant voire en renforçant la cohérence des paysages et du bâti des noyaux villageois face au phénomène d'urbanisation. Neupré veut également soutenir la cohésion sociale et se positionne comme une commune où il fait bon vivre pour toutes les générations y compris vis-à-vis des jeunes ménages et des personnes âgées.
- Connectivité : Neupré souhaite être une commune connectée à tous niveaux en provoquant la rencontre par l'aménagement des espaces publics, véritables espaces de rencontres citoyennes, par la promotion des petits commerçants et par la réhabilitation des liaisons douces.
- Attractivité : Neupré souhaite être une commune attractive via le développement d'un tourisme diffus et la mise en place d'activités socio-culturelles et sportives tout en veillant à créer de nouveaux partenariats et à mettre en valeur le bénévolat.

Les défis et objectifs de développement ont été imaginés par les agents de développement du GREOVA suite au Diagnostic Partagé de la Commune. Ils reflètent la demande de la population. Ces objectifs ne sont pas totalement fermés ; les projets qui découleront des groupes de travail peuvent s'écarter légèrement des objectifs mais doivent répondre aux trois défis de la Commune.

6. Définition des Groupes de Travail (GT) selon les grandes thématiques

- Tourisme et Patrimoine ;
- Economie ;
- Environnement, Cadre de vie et Mobilité ;
- Vie socio-culturelle et associative.

Ces groupes commenceront, de manière individuelle, à partir de novembre. Au début, il s'agira surtout d'imaginer des projets pour la Commune, de se renseigner sur la faisabilité et d'imaginer le rouage. Au fur et à mesure où les projets se préciseront, il se peut que des groupes se rejoignent selon les objectifs poursuivis.

Les projets seront présentés à la CLDR et cette dernière établira un classement pour les projets qui entreront dans le lot 0, 1, 2 et 3 du PCDR.

Ce classement s'effectue selon le programme de réalisation, le coût des projets et les priorités communales.

7. Questions-réponses sur les points suivants :

Fonctionnement de la CLDR et rôle par rapport aux Groupes de travail

Les membres de la CLDR se réunissent 4x par an et peuvent apporter leur réflexion méthodologiques aux différents Groupes de Travail (GT). Les Groupes de Travail débiteront en novembre et connaîtront des évolutions individuelles en fonction de l'avancée de chacun. La participation aux groupes de travail est libre : chaque membre de la CLDR peut participer à toutes les réunions ou en sélectionner en fonction de vos centres d'intérêts. Cette option est privilégiée car elle permet d'approfondir l'élaboration des fiches-projets et une meilleure connaissance lors de leur présentation aux réunions CLDR.

La participation des citoyens aux différents Groupes de Travail est vivement souhaitée pour que les projets élaborés dans le cadre du PCDR répondent à des demandes et des besoins des Neupréens.

M.M. BIHET précise qu'il estime à une période de 2 ans la période consacrée à l'élaboration des fiches-projets avant la présentation du PCDR au Gouvernement wallon. Une Inter CLDR est organisée par le GREOVA en décembre et chaque membre de la CLDR de Neupré est invité à y participer.

La prochaine réunion de la CLDR est fixée selon le rythme des Groupes de Travail.

Dans un premier temps, les réunions de la CLDR et des GT sont fixées à la salle 57 à 20 heures.

Les subsides

Des subsides sont alloués par le Développement rural (DR) pour la réalisation de projets de type création d'infrastructures et non pour des services ou des salaires ; ces subsides sont attribués par les différentes instances administratives concernées et sont complétés par la part communale. La CLDR décide des fiches-projets à activer pendant toute la durée de l'ODR (une dizaine d'années) en prenant préalablement l'avis des agents du GREOVA pour vérifier que ces fiches-projets sont subsidiables dans le cadre du Développement Rural. Les fiches-projets du lot 1 font l'objet d'une estimation budgétaire par un bureau d'étude. Si on décide d'activer une fiche-projet, une réunion de coordination rassemble tous les pouvoirs subsidiaires afin d'avoir leur accord et de voir la part prise en charge. En cas d'accord du Développement Rural (DR), on rentre dans une convention-faisabilité qui prend en charge 5% des coûts de celle-ci. Ensuite, on signe une convention-réalisation pour la phase de concrétisation.

Ces subsides peuvent aller jusque 90% pour des projets transcommunaux comme par exemple le hall omnisport réalisé dans le cadre des PCDR des communes de Clavier et Ouffet. Pour les projets communaux, il s'agit de 80% maximum.

Réaménagement de la route du Condroz

M.M. BIHET répond qu'un subside du SPW (5 millions d'euros) a été attribué à la Commune de Neupré pour réaménager le carrefour de Rotheux et un projet est en cours d'étude avec une trémie pour les usagers doux. Les instances consultatives de la commune seront consultées prochainement et celle-ci veillera à créer des interactions entre les membres de la CCATM et les projets portés par le Développement rural.

Les agents de développement du GREOVA précisent que le DR ne prend pas en charge les routes régionales et subsidie uniquement dans le cadre du PCDR des projets sur des propriétés communales et non sur les propriétés régionales.

La réunion se clôture à 22h.